



Ligue PACA

Règlement

CHAMPIONNAT REGIONAL INDIVIDUEL PACA JEUNES & SENIORS

ARTICLE 1 : La FFFT organise le championnat de France des jeunes (titre V des règlements sportifs). Le règlement fédéral prévoit que chaque Ligue, chaque comité, peut organiser un championnat individuel. La Ligue ou le comité départemental définit les modalités d'organisation et les conditions financières.

Le Championnat Régional Individuel est réservé aux licenciés traditionnels de la FFFT. Le classement à prendre en compte est le dernier classement national officiel diffusé ou le dernier classement attribué par la Commission fédérale de classement. La participation au championnat n'est pas obligatoire.

ARTICLE 2 : Les règlements fédéraux seront appliqués. La présentation de la licence est obligatoire.

ARTICLE 3 : Les balles ne seront pas fournies par l'organisation.

ARTICLE 4 : Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

ARTICLE 5 : Les joueurs ne jouant pas seront tenus d'arbitrer les parties fixées par le Juge Arbitre.

ARTICLE 6 : L'épreuve se déroule en 2 échelons :
- l'échelon départemental (Les CD peuvent choisir de ne pas l'organiser)
- l'échelon régional ;

ARTICLE 7 : Les finales Séniors et Jeunes comportent 12 tableaux :

DAMES

- tableau Poussines
- tableau Benjamines
- tableau Minimes
- tableau Cadettes
- tableau Juniors
- tableau Séniors

MESSIEURS

- tableau Poussins
- tableau Benjamins
- tableau Minimes
- tableau Cadets
- tableau Juniors
- tableau Séniors

ARTICLE 8 : Echelon régional

Chaque comité départemental de la ligue doit être représenté dans chaque tableau séniors.

Dans le tableau **Séniors messieurs**, 16 joueurs sont qualifiés au prorata du nombre d'inscrits dans chaque département du 4^{ème} tour du Critérium fédéral.

Dans le tableau **Séniors Dames**, 16 joueuses sont qualifiées au prorata du nombre d'inscrits dans chaque département du 4^{ème} tour du Critérium fédéral.

Dans chaque tableau **jeunes garçons et jeunes filles**, 16 joueurs (ses) sont qualifiés (ées) de la manière suivante :

- les 6 premiers (res) joueurs (ses) au classement aux points du tableau correspondant du critérium fédéral après le 4^{ème} tour ;
- 10 joueurs (ses) au prorata du nombre d'inscrits (tes) de chaque département au critérium fédéral après le 4^{ème} tour

ARTICLE 9 : Déroulement Sportif des tableaux Simples

Dans chaque tableau, les joueurs (ses) sont répartis (ies) à partir du dernier classement national officiel diffusé, dans des poules de quatre joueurs (ses), en évitant que 2 joueurs (ses) d'un même club soient dans une même poule.

Les vainqueurs de poules sont placés dans le tableau de la manière suivante :

- le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
- le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
- les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;

Les joueurs (ses) classés (ées) 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier (re) respectif (ve);

Les 3^{èmes} de poules sont placés dans le tableau de la manière suivante :

- le 3^{ème} de la poule 1 à la place 9 ;
- le 3^{ème} de la poule 2 à la place 10 ;
- les 3^{èmes} des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 11 et 12 ;

Les joueurs (ses) classés (ées) 4^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur 3^{ème} respectif ;

Le tableau se déroule ensuite par élimination directe, et classements des places 1 à 4.

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- ✓ Poule unique si 1 à 7 engagés (ées) (1 ou 2 tables)
- ✓ 8 à 10 joueurs (ses) : 2 poules (4 ou 5) puis intégration sur un TED de 10.
- ✓ 11 à 12 joueurs (ses) : 4 poules de 3, puis intégration sur un TED de 12

ARTICLE 10 : Les engagements des joueurs et joueuses qualifiés (ées) à l'échelon Paca, devront parvenir au responsable de l'épreuve le mercredi (4 jours) précédent la compétition, afin de pouvoir prévenir les éventuels remplaçants. La participation aux finales par catégorie n'étant pas obligatoire, un engagement non honoré ou ne bénéficiant pas d'une excuse dûment justifiée sous 5 jours, sera pénalisée d'une amende de 16 €.

ARTICLE 11 : Le juge arbitre de l'épreuve sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement,
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

ARTICLE 12 : Toute réclamation sportive sera traitée par la commission sportive Régionale.

ARTICLE 13 : Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 14 : Des doubles sont également organisés et sont attributifs au titre de champion ou championne de la Ligue PACA en double.

Pour constituer un tableau de double il faut qu'il y ait au moins 8 paires engagées pour les séniors, 6 pour les jeunes garçons et 4 pour les jeunes filles. Ils seront composés sur place. Chaque joueur ou joueuse ne pourra faire qu'un seul double.

Double Dames (Séniors dames, juniors filles et cadettes)

Double Jeunes Filles (poussines, benjamines et minimes filles)

Double Messieurs (Seniors et Juniors)

Double minimes et cadets

Double poussins et benjamins

Récompense :

Les quatre premiers de chaque tableau recevront coupes et médailles pour les tableaux simples.

Pour les doubles seuls les vainqueurs et finalistes seront récompensés.

Le responsable régional est :

Damien GUILLERMOU

sportive@tennisdetablepaca.fr

06.19.90.49.21